

Paris, le 22 août 2016

FR0010689794

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du Fonds Commun de Placement Covéa Espace ISR, et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Dans une optique de rationalisation de la gamme de fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) de Covéa Finance et en raison de l'absence de perspective de développement commercial du FCP Covéa Espace ISR, il a été décidé de procéder à la fusion absorption du FCP Covéa Espace ISR (le FCP absorbé) par la SICAV Covéa Horizon Durable (la SICAV absorbante).

En vue de la réalisation de l'opération de fusion, il est prévu que la SICAV absorbante procède à l'émission d'actions C (FR0000002164) qui seront attribuées aux porteurs du FCP absorbé en échange de la part C du FCP Covéa Espace ISR.

Cette opération a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du mardi 19 juillet 2016 et sera réalisée le **mercredi 12 octobre sur la base des valeurs liquidatives du mardi 11 octobre 2016**.

Dans l'hypothèse où cette opération ne vous conviendrait pas, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts jusqu'au **lundi 10 octobre à 13 heures**, date à laquelle les demandes de souscriptions rachats seront suspendues afin de faciliter le déroulement de l'opération, le FCP absorbé comme la SICAV absorbante n'appliquant pas de frais de sortie. Si elle vous convient, aucune action de votre part n'est nécessaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que la forme juridique de Covéa Espace ISR (FCP) n'est pas la même que celle de Covéa Horizon Durable (SICAV). Le FCP étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le FCP sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts. Au contraire, à chaque action de la SICAV absorbante correspond un droit de vote aux assemblées générales.

### **Modifications entraînées par l'opération :**

#### **Le profil de risque de votre fonds:**

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement/risque : NON

#### **Augmentation des frais de votre fonds : OUI**

#### **Impact de l'opération sur le profil de rendement/risque :**

L'opération de fusion entraîne une modification du profil de rendement/risque en raison :

- De la différence de critères extra-financiers utilisés pour définir l'univers d'investissement :
  - Au sein du FCP absorbé la sélection des valeurs éligibles s'effectue autour des thèmes de la création d'emplois, du pouvoir d'achat de la santé et de l'environnement. Le choix des titres en portefeuille dans la poche emploi se fait selon une grille d'analyse développée en interne, reprenant l'évolution des effectifs sur la base des rapports annuels publiés par les sociétés. L'éligibilité des titres au sein des poches pouvoir d'achat, santé et environnement est évaluée par l'équipe de gestion sur une base mensuelle à partir de la notation établie par la société d'analyse extra-financière VIGEO sur les critères suivants :

#### **Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris

Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

- Pouvoir d'achat: efficience du système de rémunération mis en place, niveau de rémunération pratiqué ;
- Santé: taux de fréquence des accidents, gravité, taux d'absentéisme des salariés ;
- Environnement: mise en place d'une stratégie environnementale, efficience de la consommation d'énergie du groupe et objectif du groupe en matière de réduction de son empreinte environnementale.

Le gérant se réserve la possibilité de moduler les pondérations des thèmes d'investissement ainsi que des titres en portefeuille. Une fois l'univers défini, l'OPCVM suit la stratégie d'investissement globale de la société de gestion. Les critères extra-financiers utilisés pour la sélection des actions et valeurs assimilées ne sont pas appliqués pour la sélection des titres de créances et d'instruments du marché monétaire qui peuvent représenter jusqu'à 25% de l'actif net de l'OPCVM.

- Au sein de la SICAV absorbante, la stratégie d'investissement repose sur la définition d'un univers d'actions et de valeurs assimilées éligibles, constitué sur une base mensuelle par l'équipe de gestion à partir de la note établie par la société d'analyse extra-financière VIGEO sur les critères du respect des ressources humaines, du respect de l'environnement et de la gouvernance d'entreprise. Aucune société n'est jugée en fonction de son appartenance à un secteur économique (approche *best in universe*). A titre d'exemple et de façon non exhaustive, les indicateurs suivants pourront être utilisés pour évaluer chacun des critères :
  - Respect des ressources humaines: promotion du dialogue social, promotion de la participation des salariés ;
  - Respect de l'environnement: prise en compte stratégique de l'environnement notamment dans la fabrication et la distribution du produit/service et l'élimination du produit ;
  - Gouvernance d'entreprise: équilibre des pouvoirs, garantie et respect des droits des actionnaires minoritaires.

**L'utilisation de critères extra-financiers ne s'applique pas à la sélection des titres de créances et des instruments du marché monétaire qui pourront représenter jusqu'à 100% de l'actif net de la SICAV.** Une fois l'univers défini, l'OPCVM suit la stratégie d'investissement globale de la société de gestion.

- De la modification de la classification de l'OPCVM qui passe de la classification « Actions françaises » au sein du FCP absorbé à « Diversifiés » pour la SICAV absorbante. Cette modification se traduit notamment par :
  - La possibilité d'investir dans des actions françaises et européennes au sein de la SICAV absorbante au lieu d'actions françaises uniquement au sein du FCP absorbé ;
  - L'élargissement de la fourchette d'exposition au marché actions de 0 à 100% de l'actif net au sein de la SICAV absorbante contre 75% à 110% maximum au sein du FCP absorbé ;
  - La possibilité d'investir jusqu'à 100% de l'actif en titres de créances et instruments du marché monétaire au sein de la SICAV absorbante contre 25% maximum seulement au sein du FCP absorbé.
- De l'absence de recours aux instruments dérivés et aux titres intégrant des dérivés au sein de la SICAV absorbante :
  - La SICAV absorbante n'a pas recours aux instruments dérivés contrairement au FCP absorbé qui peut investir jusqu'à 100% de son actif en futures, swaps, options, change à terme dans un but de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions ou de change.
  - La SICAV absorbante n'a pas recours aux titres intégrant des dérivés contrairement au FCP absorbé qui peut investir jusqu'à 10% de l'actif en obligations convertibles, bons de souscription de titres financiers, warrants, et autres titres de capital et de créance comportant un contrat financier, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur des risques actions ou de change.
- De l'augmentation du recours possible aux dépôts : jusqu'à 40% maximum de l'actif au sein de la SICAV absorbante contre 10% maximum au sein du FCP absorbé.

- De l'augmentation de l'exposition au risque de change : jusqu'à 20% de l'actif de la SICAV absorbante contre 10% maximum au sein du FCP absorbé.

#### **Impact de l'opération sur l'objectif de gestion**

L'objectif de gestion du FCP absorbé était de rechercher une performance à long terme à travers une exposition au marché des actions françaises et une politique active d'investissement socialement responsable effectuée sur la base de critères financiers et de critères sociaux, sociétaux, et environnementaux (Environnement, Santé, Pouvoir d'Achat, Création d'Emplois).

Dorénavant, l'objectif de gestion de la SICAV absorbante est d'optimiser la performance à long terme du portefeuille, à travers une allocation diversifiée d'actifs. Les titres composant la poche actions sont sélectionnés sur la base de critères extra-financiers (respect des ressources humaines, de l'environnement et gouvernance d'entreprise) dans un premier temps. Ces critères extra-financiers ne seront pas appliqués pour la sélection des titres de créances et des instruments du marché monétaire. L'ensemble des actifs est sélectionné sur la base des critères financiers de la société de gestion dans un second temps.

#### **Impact de l'opération sur les frais et commissions :**

L'opération entraîne une augmentation des frais de gestion : les frais de gestion internes et externes à la société de gestion s'élèvent à 2,39% au sein de la SICAV absorbante au lieu de 1,60% maximum au sein du FCP absorbé. Les autres frais à la charge de l'investisseur restent inchangés.

#### **Impact de l'opération sur l'éligibilité au PEA :**

La SICAV absorbante n'est pas éligible au PEA contrairement au FCP absorbé. Les actions de la SICAV absorbante reçues en échange des parts du FCP absorbé doivent être inscrites sur un compte titre ordinaire. Cette opération ne sera pas considérée comme étant un retrait qui entraîne la clôture de votre PEA si vous effectuez dans un délai de deux mois, un versement en numéraire d'un montant égal à la valeur des titres appréciée à la date de l'échange. Dans ce cas, la plus-value réalisée lors de l'échange demeure exonérée. Dans le cas contraire, votre PEA sera clôturé à la date de l'échange de titres.

L'ensemble des modifications opérées lors de la fusion sont détaillées dans le tableau récapitulatif en annexe (Annexe I).

L'ensemble des informations concernant la parité d'échange sont détaillées en annexe (Annexe II).

#### **Informations sur la fiscalité**

Si vous êtes une personne physique et dans le cas où vous opteriez pour un rachat, que celui-ci soit effectué avant ou après la fusion, il sera soumis au régime des plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux. Votre gain sera imposable dès le premier euro au taux global de taxation de 34,5% (21% d'impôt + 13,5% de prélèvements sociaux) si vous avez opté pour le régime du prélèvement forfaitaire libératoire.

#### **Informations pratiques**

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de la SICAV absorbante est disponible sur le site de Covéa Finance : [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr).

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre OPC et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Le prospectus est adressé après un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :  
Covéa Finance

8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris.  
[communication@covea-finance.fr](mailto:communication@covea-finance.fr)

Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller financier afin de vérifier si votre OPC reste adapté à vos besoins et à votre profil rendement/risque.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

#### **Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007  
Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS  
Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris  
Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

**ANNEXE I : TABLEAU COMPARATIF**

L'ensemble des modifications subies par votre fonds sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Principales évolutions		
Dénomination	Covéa Espace ISR (FCP absorbé)	Covéa Horizon Durable (SICAV absorbante)
Codes ISIN	Part C : FR0010689794	Action C : FR0000002164
Forme Juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)	Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
Type de véhicule	OPCVM	OPCVM
Classification AMF	Actions françaises	Diversifiés
Eligibilité fiscale	<b>L'OPC est éligible au PEA</b> Peut servir de support à des contrats d'assurance vie	<b>L'OPC n'est pas éligible au PEA</b> Peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de compte et de PERP souscrits auprès des sociétés du groupe COVEA
Instrument financiers utilisés	<p><b>Actions et valeurs assimilées :</b> Exposition aux actions françaises à hauteur minimale de 75% et à hauteur maximale de 110% de l'actif net.</p> <p>Exposition à hauteur maximale de 10% de l'actif net aux actions de sociétés ayant leur siège social hors de France.</p> <p>Exposition au risque de change accessoire.</p> <p><b>Titres de créances et instruments du marché monétaire :</b> Investissement à hauteur maximale de 25% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou privés, sans clé de répartition.</p>	<p><b>Actions et valeurs assimilées :</b> Exposition aux actions françaises et européennes jusqu'à 100% de l'actif net.</p> <p>Exposition à hauteur maximale de 10% aux actions de pays hors de l'Union européenne</p> <p>Exposition globale au risque de change limitée à 20% de l'actif net.</p> <p><b>Titres de créances et instruments du marché monétaire :</b> Investissement à hauteur maximale de 100% de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou privés, français et ou européens, de toute notation dont la sensibilité aux taux d'intérêt est comprise entre 0 et 8.</p>

**Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607  
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007  
 Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS  
 Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris  
 Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

	<p><b>Actions ou parts d'organismes de placement collectif et de fonds d'investissement :</b> Possibilité d'investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'organismes de placement collectif, dont les ETF, de droit français.</p> <p><b>Dépôts :</b> Possibilité d'avoir recours à hauteur de 10% maximum de l'actif à des dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de l'Union Européenne ou partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois.</p> <p><b>Emprunts d'espèces :</b> Possibilité d'avoir recours jusqu'à 10% de l'actif en espèces.</p> <p><b>Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :</b> Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titre effectuée.</p> <p><b>Instruments dérivés :</b> Possibilité d'avoir recours à hauteur de 100% maximum de l'actif de l'OPC à des instruments dérivés simples tels que les futures, swaps, options, change à terme dans un but de couverture ou d'exposition aux risques actions ou change sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré.</p> <p><b>Titres intégrant des dérivés :</b> Possibilité d'avoir recours à des titres intégrant des dérivés tels que les obligations convertibles, bons de souscription de titres financiers, warrants, autres titres de capital ou de créance comportant un contrat financier dans la limite de 10% de l'actif net dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques actions et change.</p>	<p>Possibilité d'investir à hauteur maximale de 10% de l'actif en titres de créances et instruments du marché monétaire d'émetteurs publics ou privés, de toute notation, de pays hors de l'Union Européenne.</p> <p>Exposition globale au risque de change limitée à 20% de l'actif net.</p> <p><b>Actions ou parts d'organismes de placement collectif et de fonds d'investissement :</b> Possibilité d'avoir recours à hauteur maximale de 10% de son actif en parts ou actions d'organismes de placement collectif dont les ETF de droit français ou européen ; Possibilité d'investir dans des OPC monétaires et monétaires court terme.</p> <p><b>Dépôts :</b> Possibilité d'avoir recours dans la limite de 40% de l'actif à des dépôts effectués auprès d'un établissement de crédit dont le siège est établi dans un état membre de l'Union européenne ou partie à l'Espace Economique Européen dont le terme est inférieur à 12 mois.</p> <p><b>Emprunts d'espèces :</b> Possibilité d'avoir recours à hauteur de 10% maximum en emprunts d'espèces.</p> <p><b>Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titre :</b> Aucune opération d'acquisition et de cession temporaires de titre ne sera effectuée sur le portefeuille.</p> <p><b>Instruments dérivés :</b> Aucun recours à des instruments dérivés.</p> <p><b>Titres intégrant des dérivés :</b> Aucun recours à des titres intégrant des dérivés.</p>
--	---	---

<b>Principaux Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque actions</li> <li>- Risque de perte en capital</li> <li>- Risque lié à l'investissement sur les petites et moyennes capitalisations</li> <li>- Risque de gestion discrétionnaire</li> <li>- Risque de taux</li> <li>- Risque de crédit</li> <li>- Risque de change</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque actions</li> <li>- Risque de perte en capital</li> <li>- Risque lié à l'investissement sur les petites et moyennes capitalisations</li> <li>- Risque de gestion discrétionnaire</li> <li>- Risque de taux</li> <li>- Risque de crédit</li> <li>- Risque de change</li> <li>- Risque de liquidité</li> <li>- Risque lié à l'investissement dans des pays émergents</li> <li>- Risques liés à l'investissement dans des titres « spéculatifs » (haut rendement)</li> </ul>
<b>Commission de souscription non acquise à l'OPC</b>	1% maximum	1% maximum
<b>Commission de souscription acquise à l'OPC</b>	Néant	Néant
<b>Commission de rachat non acquise à l'OPCVM</b>	Néant	Néant
<b>Commission de rachat acquise à l'OPCVM</b>	Néant	Néant
<b>Frais de gestion maximum</b>	1.60%	2.39%
<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Néant	Néant
<b>Commission de surperformance</b>	Néant	Néant
<b>Commission de mouvement</b>	Néant	Néant

**Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007

Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS

Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris

 Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)

## ANNEXE II : PARITE D'ECHANGE

### Parité d'échange :

Le calcul se fera porteur par porteur comme suit :

Nombre de parts détenues (avec 4 décimales) x Valeur liquidative du FCP absorbé	Nombre d'actions (avec 4 décimales) = attribuées à chaque actionnaire
Valeur liquidative de la SICAV absorbante	

Chaque porteur du FCP absorbé recevra le nombre exact d'actions de la SICAV absorbante assorti de fractions de parts calculées en dixièmes, centièmes, millièmes et dix millièmes.

Selon le nombre de parts détenues et la parité d'échange, vous recevrez un montant en espèces correspondant à une soulte d'un montant égal à la différence entre la valeur des actions reçues et la valeur des parts échangées, calculée sur la base des valeurs liquidatives de fusion.

La soulte, résultant de ce calcul sera versée à chaque porteur du FCP absorbé.

Le nombre d'actions qui vous sera attribué ainsi que la soulte seront calculés sur la base des valeurs liquidatives du mardi 11 octobre 2016 après évaluation des actifs et contrôle par un commissaire aux comptes.

A titre indicatif, l'actif net de la part C du FCP absorbé ainsi que le nombre de parts en circulation et leur valeur liquidative s'élevaient au 29 avril 2016 à :

### **Covéa Espace ISR :**

	Part (C)
Actif net	28 375 188.42 €
Nombre de parts	144 520.07
Valeur liquidative	196.34 €

A la même date, l'actif net de l'action C de la SICAV absorbante ainsi que le nombre de parts en circulation et leur valeur liquidative s'élevaient à :

### **Covéa Horizon Durable :**

	Action (C)
Actif net	23 242 164.11 €
Nombre d'actions	522 488.17
Valeur liquidative	44.48 €

A cette date, la fusion aurait été réalisée sur la base de la parité d'échange suivante : VL de Covéa Espace ISR (196.34)/VL de Covéa Horizon Durable (44.48) soit 4.4141. Ainsi, une part du FCP Covéa Espace ISR aurait donné droit à 4.4141 actions de la SICAV Covéa Horizon Durable.

La soulte correspondante se serait élevée à 0.000832 € (196.34-4.4141\*44.48).

### **Covéa Finance**

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 114 644 euros • RCS Paris B 407 625 607  
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro 97-007  
 Siège social : 8-12 rue Boissy d'Anglas • 75008 PARIS  
 Adresse postale et accueil : 8 rue Boissy d'Anglas • 75008 Paris  
 Tél : 01.40.06.51.50 • Fax : 01 40 06 52 40 • [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr)